



LA LETTRE D'INFO

#10 mai 2025



«Une société qui survit en créant des besoins artificiels pour produire efficacement des biens de consommation inutiles ne paraît pas susceptible de répondre à long terme aux défis posés par la dégradation de notre environnement»

Pierre JOLIOT-CURIE

ACTUS Nous avons un certain nombre de questions sur les dernières décisions gouvernementales concernant les baisses du prix de rachat de l'électricité par EDF (modification de l'arrêté S21 spécifiant les conditions de rachat de l'électricité pour les installations inférieures à 500 kWc, édité au journal officiel le 26 mars 2025). En synthèse :

- . très forte diminution du soutien de l'état sur le segment 0 - 9 kWc. Ces projets ne sont plus éligibles à la revente totale de l'électricité produite et le rachat du surplus (non autoconsommé par le producteur) est réduit à 4 c€/kWh;
- . La tranche 9 à 100 kWc sera probablement soumise à un dégressivité trimestrielle accrue, en lien avec une baisse des objectifs de développement du photovoltaïque sur toiture ;
- Sur le segment 100 - 500 kWc une stabilisation à 9,5 c€/kWh jusqu'au 1er juillet, avant l'introduction d'appels d'offre simplifiés sur ce segment à partir de septembre 2025 ;

PAS D'IMPACT SUR LES PROJETS EN COURS DE PASSERELLE ERNERGIE. En effet, les tarifs de revente de l'électricité produite pour les projets Vincent d'Indy, Luettes et Champos sont déterminés par les dates auxquelles nous avons finalisé les demandes de raccordement à ENEDIS (courant 2024). Les nouveaux tarifs ne concernent donc pas ces 3 projets.

NOUVEAUX PROJETS A L'ETUDE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE. La baisse du tarif de rachat par EDF nous amène à favoriser les futurs projets en Autoconsommation Collective (ACC). Ces projets qui sont financés, non par le rachat de l'électricité par EDF, mais par des contrats de revente aux particuliers, collectivités ou entreprises du territoire, ne sont évidemment pas impactés par la baisse des tarifs de rachat par EDF. Nous étudions activement ces options avec des entreprises ou collectivités locales du territoire.

A noter qu'en favorisant les projets en autoconsommation, les modifications à réaliser sur le réseau ENEDIS (réseau basse tensions auquel sont raccordées nos centrales) sont moindres. Le système global de production et consommation d'énergie est plus décentralisé et plus résilient. L'autoconsommation s'inscrit par ailleurs dans les valeurs de Passerelle Energie (une énergie verte et citoyenne développée sur le territoire).

DEMARRAGE DE NOTRE PREMIERE CENTRALE A L'ECOLE VINCENT d'INDY le 7 janvier 2025. Déjà plus de 10 MWh produits ! 😊😊. Le projet a fait l'objet d'une très belle cérémonie d'inauguration en présence des élus et des enfants de l'école. Vous pouvez suivre en temps réel la production de la centrale en cliquant sur <https://www.passerelle.centralesvillageoises.fr/activites/centrale-photovoltaïque-lecole-vincent-dindy> puis « suivi de production électrique ».

INAUGURATION DE NOTRE 2de CENTRALE AU LAC DE CHAMPOS le 19 juin 2025. La pose des panneaux sera réalisée courant mai pour un raccordement au réseau ENEDIS en juin. L'inauguration se déroulera en présence de Frédéric SAUSSET, Président de Arche Agglo et Stéphanie NOUGIER Maire de Charmes. Animations et moment de convivialité sont au programme sur les rives du lac. **VENEZ NOMBREUX !**



NOUS CONTACTER / NOUS REJOINDRE

passerelle@centralesvillageoises.fr

www.passerelle.centralesvillageoises.fr



Partenariat PASSERELLE ENERGIE / SOLARCOOP

En 2024, « Passerelle Energie » a mené 2 opérations d'achat groupé de kits solaires à destination des particuliers du territoire. Une quinzaine de kits en autoconsommation ont été installés, soient 43 panneaux photovoltaïques représentant une puissance de 18KWc. Afin de poursuivre ces opérations d'achats groupés et d'apporter conseils et assistance aux particuliers pour lutter contre la désinformation et les arnaques, nous avons signé une convention de partenariat avec la coopérative « SOLARCOOP » le 14 novembre 2024. Ainsi nos capacités mutuelles à promouvoir des installations photovoltaïques s'élargit et nous pouvons proposer à tout particulier de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit.

Via ce lien spécifique : « Passerelle Energie - Solarcoop ».

<https://accompagnement-solarcoop.ifane.com/cype>

Nous continuerons à proposer en 2025 des achats groupés de kits en autoconsommation dans le cadre de ce partenariat.

EDUCATION et SENSIBILISATION. Passerelle Energie et l'UPVH (Université Populaire Vivarais Hermitage) proposeront un triple atelier qui s'adresse à tous ceux qui veulent en savoir plus sur la production citoyenne d'énergie électrique solaire, loin des arnaques. Programme détaillé à venir.

A VENIR

Passerelle Energie sera présente aux manifestations suivantes :

- . Inauguration Centrale lac de Champs 19 juin 2025
- . « Semaine verte » à Tournon le 24 mai 2025
- . Les « vrais du faux photovoltaïque » à Saint Victor salle des fêtes le 25 juin 2025
- . « Festival territoire durable » le 4 octobre 2025

Nous sommes à ce jour **73 SOCIETAIRES**, et avons réuni **66 900 euros** de collecte de fonds. Somme suffisante, en complément d'un emprunt, pour financer nos 3 premiers toits (investissement 250 000 €).

A Passerelle Energie, **NOUS AGISSEONS LOCALEMENT** 🤝 pour lutter contre la crise climatique. Nous, citoyens, reprenons le contrôle sur notre énergie, sur notre épargne, en déployant des projets d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire. **REJOIGNEZ-NOUS !**

Venez nous rencontrer le **1^{er} mercredi du mois 17h à notre**

permanence au bar le Point Commun Place des Graviers, à Tournon. Appelez-nous au 06 31 07 59 47.



NOUS CONTACTER / NOUS REJOINDRE

passerelle@centralesvillageoises.fr

www.passerelle.centralesvillageoises.fr



[Je veux du soleil dans mon réseau électrique ! Je prends part(s) au projet !]

Souscrire des actions au capital de la SAS à Capital Variable Passerelle Energie, c'est donner du sens à son épargne qui sera au service de la transition énergétique, dans une démarche citoyenne et responsable en favorisant des retombées économiques locales.

Une part sociale = 100 euros.

Gouvernance coopérative : Une personne = une voix quel que soit le montant du capital investi.

Il ne s'agit pas d'un don ! En souscrivant, vous prenez des parts (des actions) dans la société, et vous pouvez participer aux prises de décisions et à la cogestion de la société.

100 €

500 €

1 000 €



Vous embarquez dans l'aventure Passerelle Energie et vous participez au projet avec nous !



Vous financez l'installation d'un panneau photovoltaïque et vous ensoleillez votre électricité locale !



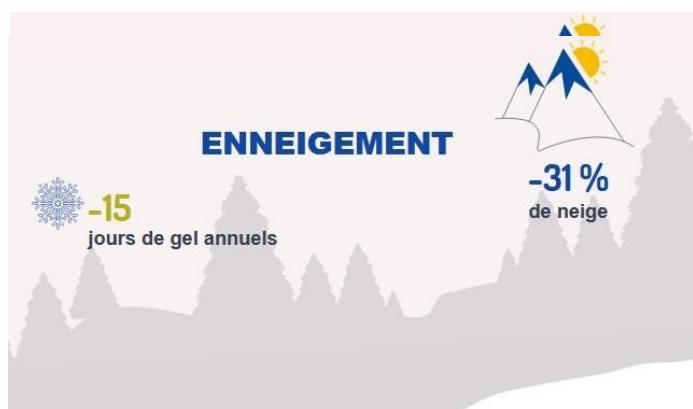
Vous compensez votre consommation annuelle d'électricité pendant 30 ans (1 000 kWh/an hors chauffage)

[Dérèglement climatique : Ça chauffe en Auvergne Rhône Alpes]

La veille réalisée par AURA-EE, permet de rassembler un grand nombre d'informations sur l'évolution des changements climatiques à l'échelle de notre région. Un document de synthèse vient d'être publié : [Lire le document complet](#)



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement



[A VOIR, A LIRE, A ECOUTER]



Découvrez ou redécouvrez l'outil de l'ADEME qui permet de calculer votre empreinte carbone.

[mon bilan carbone avec l'ADEME](#)



NOUS CONTACTER / NOUS REJOINDRE

passerelle@centralesvillageoises.fr

www.passerelle.centralesvillageoises.fr

